



**EXTRAIT DU REGISTRE
 DES DELIBERATIONS
 DU CONSEIL MUNICIPAL**

Date de la convocation :
 23/03/2022

Séance du 31 mars 2022

L'an deux mil vingt-deux, le 31 mars, à 18 heures 15 minutes, le conseil municipal, régulièrement convoqué le 23 mars 2022 s'est réuni exceptionnellement à la salle polyvalente, (crise COVID) en session ordinaire, au nombre prescrit par la loi, sous la présidence de Madame Françoise PLAT, Maire. La convocation a été affichée le 24 mars 2022.

Étaient présents : Mesdames et Messieurs Françoise PLAT - Yvette MASSET - Florence FOUSSIER - Guy DUCHOSSOIS - Pedro BÄCHLER - Bruno MAZIOU - Pascal BRAULT- François VIGREUX - Evelyne CAIL - Jean-Luc ESNAULT - Sylvain DECOURS - Benoit DEFFIE- Claude DUVOUX.

Absents excusés : Patrick MOREL ayant donné pouvoir à Mme Françoise PLAT - Annik MOREL ayant donné pouvoir à Pascal BRAULT.

Françoise PLAT, Maire, fait l'appel, le quorum étant atteint l'assemblée peut délibérer.

Lesquels forment la majorité des membres en exercice et peuvent délibérer valablement en exécution de l'article L. 2121 - 7 du Code général des collectivités territoriales.

Madame Evelyne CAIL est désignée pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.

<u>N° 21/2022</u>	OBJET : VOTE DES TAUX D'IMPOSITION DES TAXES DIRECTES LOCALES POUR L'ANNEE 2022 : TAXE FONCIERE (BATI), TAXE FONCIERE (NON BATI)	7. FINANCES LOCALES 7.2 FISCALITÉ
-------------------	---	--------------------------------------

Il est proposé au conseil municipal un maintien des taux ou une augmentation des taux.

Proposition N°1 : TAUX POUR 2022 STABLES			
TAXES	TAUX	BASE PREVISIONNELLES POUR 2022	PRODUIT FISCAL ATTENDU
Taxe Foncière (Bâti)	51,23% (Dont 26,83% taux communal Et 24,40 % taux départemental)	1 128 000	577 874,00
Taxe Foncière (non Bâti)	67,38%	32 600,00	21 966
TOTAL			599 840,00

Proposition N°2 : TAUX POUR 2022

TAXES	TAUX	BASE PREVISIONNELLES POUR 2022	PRODUIT FISCAL ATTENDU
Taxe Foncière (Bâti)	51.74%	1 128 000	583 627,00 €
Taxe Foncière (non Bâti)	68,05%	32 600,00	22 184,00 €
TOTAL			605 811,00 €

Décision

Le conseil municipal décide d'augmenter les taux comme dans le tableau ci-dessous avec :
 2 votes pour proposition N°1 : taux stables
 12 votes pour proposition N°2 : augmentation des taux
 1 abstention.

TAUX POUR 2022

TAXES	TAUX	BASE PREVISIONNELLES POUR 2022	PRODUIT FISCAL ATTENDU
Taxe Foncière (Bâti)	51.74%	1 128 000	583 627,00 €
Taxe Foncière (non Bâti)	68,05%	32 600,00	22 184,00 €
TOTAL			605 811,00 €



La Maire,

Françoise PLAT

Certifié exécutoire compte tenu de la transmission en préfecture le 01/04/2022 et de la publication le 01/04/2022



La Maire,

Françoise PLAT